EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_149 - VOIRIE CHAROLLES - PROJET DE RENATURATION - AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE SAINT-NICOLAS - VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE UNIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE

La commune de Charolles a pour projet la revitalisation de son centre ville ce qui comprend notamment la rénovation de la promenade St Nicolas. Il est précisé que la commune est intégrée au programme Petites Villes de Demain.

La dimension environnementale a guidé fortement la réflexion pour imaginer des espaces tempérés. La promenade St Nicolas est bordée par la rivière Arconce, le syndicat Mixte de l'Arconce et de ses Affluents a ainsi accepté d'accompagner la collectivité dans cette démarche de projet de renaturation des berges de la rivière.

Ce projet de rénovation global concerne également des travaux de voirie d'intérêt communautaire qui relève de la compétence du Grand Charolais.

L'estimation globale des travaux de ce projet d'aménagement est de 1 310 535 € HT.

Afin de faciliter la réalisation des travaux, il est proposé de conclure avec la commune de Charolles une convention de maîtrise d'ouvrage unique. La commune pourra ainsi surperviser l'ensemble des opérations d'aménagement y compris pour la partie relevant de la Communauté de Communes.

Le Grand Charolais procédera au versement du montant des travaux afférents aux travaux de voirie d'intérêt communautaire soit la somme de 33 500 € TTC.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique jointe en annexe.

Vu l'article L.2422-12 du Code de la commande publique relatif à la maîtrise d'ouvrage unique,

Vu le projet d'aménagement d'ensemble de la promenade St Nicolas à Charolles comprenant des travaux de voirie d'intérêt communautaire,

Vu la compétence de la Communauté de Communes en matière de voirie d'intérêt communautaire,

Considérant la nécessité de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie d'intérêt communautaire à la commune de Charolles,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 30 novembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 04 décembre 2023,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec la commune de Charolles pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire dans le cadre de la rénovation de la promenade Saint-Nicolas,
- De préciser que le montant de la dépense prise en charge par la CCLGC s'élève à 33 500 € TTC,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

ID: 071-200071884-20231211-DEL2023_149-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74 Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX

Membres présents à la séance : 53 Votants : 60

Délégués Communautaires Présents:

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023 Pour extrait conforme

> Gérald GORDAT Président du Grand Charolais